

N° 11-621-M au catalogue
ISSN 1707-0511
ISBN 978-0-660-67824-5

Analyse en bref

Analyse des modes de paiement acceptés par les entreprises, troisième trimestre de 2023

par Vicky Do, Shivani Sood et Chris Johnston

Date de diffusion : le 14 septembre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Les modes de paiement actuels sont suffisants pour la majorité des entreprises | 4 |
| Les entreprises du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration sont les plus susceptibles d'accepter les paiements en argent comptant, par carte de crédit et par carte de débit..... | 5 |
| Les entreprises comptant de 5 à 99 employés sont plus susceptibles d'accepter divers modes de paiement..... | 5 |
| Les entreprises urbaines sont plus susceptibles d'accepter les cartes de crédit et de débit | 7 |
| Méthodologie | 7 |

Analyse des modes de paiement acceptés par les entreprises, troisième trimestre de 2023

par Vicky Do, Shivani Sood et Chris Johnston

Alors que les consommateurs délaissent les modes de paiement physiques traditionnels au profit des modes de paiement numériques et sans contact, les entreprises doivent trouver un équilibre entre les préférences des consommateurs et la faisabilité, la logistique et les coûts associés à l'acceptation d'une plus grande variété de modes de paiement. Bien que ce changement se produise depuis des années, la pandémie de COVID-19 a accéléré le changement à long terme des préférences de paiement des consommateurs vers des modes de paiement numériques et sans contact¹. Ce changement dans les préférences des consommateurs entraîne des répercussions sur les entreprises, car certains modes de paiement ont des frais de service plus élevés (p. ex. les cartes de crédit) par rapport à d'autres modes de paiement. Même s'il peut être plus coûteux pour les entreprises d'accepter des cartes de crédit, les entreprises n'imposent généralement pas ces frais de service aux consommateurs².

Du début de juillet jusqu'au début d'août 2023, Statistique Canada a mené l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises afin de mieux comprendre l'environnement actuel dans lequel évoluent les entreprises au Canada et leurs attentes pour la suite des choses. Selon les résultats de l'enquête, les modes de paiement acceptés par les entreprises varient selon l'industrie de l'entreprise, la taille de l'entreprise et son emplacement géographique. Cet article donne un aperçu des modes de paiement acceptés par les entreprises, des modes de paiement qu'elles prévoient accepter au cours des 12 prochains mois et des raisons pour lesquelles les entreprises n'acceptent pas certains modes de paiement.

Les modes de paiement actuels sont suffisants pour la majorité des entreprises

Au Canada, 7 entreprises sur 10 acceptent le chèque (70,1 %) comme mode de paiement et 6 entreprises sur 10 acceptent le virement électronique de fonds (60,8 %). De même, plus de la moitié des entreprises acceptent les paiements en argent comptant (53,4 %) ou les cartes de crédit (52,4 %) et la moitié des entreprises acceptent le virement Interac (50,0 %) comme mode de paiement.

Tableau 1

Modes de paiement actuellement acceptés par les entreprises, troisième trimestre de 2023

| Mode de paiement | Pourcentage des entreprises |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Chèque | 70,1 |
| Virement électronique de fonds | 60,8 |
| Argent comptant | 53,4 |
| Carte de crédit | 52,4 |
| Virement Interac | 50,0 |
| Carte de débit | 40,9 |

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre de 2023 ([tableau 33-10-0703-01](#)).

Les entreprises prévoient accepter plus de modes de paiement numériques et sans contact au cours des 12 prochains mois, y compris le virement Interac (20,2 %), le virement électronique de fonds (10,2 %), le virement télégraphique (9,2 %) et les cartes de débit (7,9 %). On a demandé aux entreprises qui n'acceptaient pas certains modes de paiement les raisons pour lesquelles elles n'acceptaient pas ces modes de paiement. Alors que plus des deux tiers (67,8 %) des entreprises ont déclaré que leurs modes de paiement actuels étaient suffisants, certaines ont indiqué des frais de service (22,6 %), des préoccupations en matière de sécurité ou de respect de la vie privée (15,1 %) et l'incompatibilité avec les équipements ou logiciels existants (13,0 %) à titre de raisons pour lesquelles elles n'acceptaient pas certains modes de paiement.

¹ Paiements Canada (2022). [Rapport canadien sur les modes et les tendances de paiement 2022](#).

² Banque du Canada (2021). [Distributional Effects of Payment Card Pricing and Merchant Cost Pass-through in Canada and the United States \(en anglais seulement\)](#).

Les entreprises du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration sont les plus susceptibles d'accepter les paiements en argent comptant, par carte de crédit et par carte de débit

Les entreprises du commerce de détail (92,3 %) et des services d'hébergement et de restauration (91,3 %) étaient les plus susceptibles d'accepter les paiements en argent comptant. C'était également le cas pour les paiements par carte de crédit (92,5 % et 94,0 %, respectivement) et par carte de débit (87,8 % et 93,3 %), mais les entreprises de ces deux secteurs étaient également les moins susceptibles d'accepter des chèques (52,6 % et 31,2 %). Les entreprises les plus susceptibles d'accepter les chèques comme mode de paiement étaient celles de la construction (91,9 %), de la fabrication (88,0 %) et du commerce de gros (86,3 %).

Plus du tiers (35,7 %) des entreprises du secteur des services d'hébergement et de restauration et 30,3 % des entreprises du secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz prévoient commencer à accepter le virement Interac comme mode de paiement au cours des 12 prochains mois. En outre, 14,1 % des entreprises du commerce de détail, 12,1 % des entreprises du transport et de l'entreposage et 12,1 % des entreprises du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale prévoient commencer à accepter le virement électronique de fonds au cours des 12 prochains mois.

On a demandé aux entreprises qui ont indiqué qu'elles n'acceptaient pas certains modes de paiement les raisons pour lesquelles elles n'acceptaient pas ces modes de paiement. Les raisons pour lesquelles les entreprises n'acceptent pas certains modes de paiement varient selon le secteur. Les entreprises les plus susceptibles d'indiquer que les modes de paiement actuels répondent à leurs besoins ainsi qu'à ceux de la clientèle sont celles de la fabrication (78,4 %) et du commerce de gros (78,3 %).

Dans l'ensemble, 1 entreprise sur 3 (30,5 %) dans les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement a déclaré que les frais de service étaient une raison pour laquelle elle n'acceptait pas d'autres modes de paiement, suivis de celles de la construction (27,7 %) et du commerce de détail (27,6 %). Les entreprises des secteurs des finances et de l'assurance (7,4 %) et du transport et de l'entreposage (9,6 %) sont les moins susceptibles de se préoccuper des frais de service.

Environ un sixième (15,3 %) des entreprises du commerce de détail et de la construction (15,0 %) ont déclaré que le manque de connaissance sur les modes de paiement disponibles constituait un obstacle à l'acceptation de certains modes de paiement. Plus du quart (27,7 %) des entreprises du secteur du commerce de détail ont déclaré une incompatibilité avec les équipements ou logiciels existants, suivies des entreprises de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (16,1 %). Les entreprises des secteurs de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (5,4 %), des services immobiliers et des services de location et de location à bail (6,2 %) et des finances et de l'assurance (7,7 %) étaient les moins susceptibles de déclarer une incompatibilité avec les équipements ou logiciels existants comme obstacle à l'acceptation de certains modes de paiement.

Les problèmes, les obstacles ou les préoccupations d'ordre juridique étaient les raisons les plus susceptibles d'être choisies pour les entreprises des services immobiliers et des services de location et de location à bail (10,4 %), du transport et de l'entreposage (8,6 %) et des finances et de l'assurance (8,6 %) pour ne pas accepter certains modes de paiement.

Les entreprises comptant de 5 à 99 employés sont plus susceptibles d'accepter divers modes de paiement

Bien que de nombreuses entreprises comptant de 5 à 19 employés (64,4 %) et de 20 à 99 employés (65,0 %) acceptent les paiements en argent comptant, le taux d'acceptation est plus faible pour les très petites et très grandes entreprises : 44,9 % des entreprises comptant de 1 à 4 employés et 49,4 % des entreprises comptant 100 employés ou plus acceptent les paiements en argent comptant. Cette tendance est semblable pour les paiements par chèque, par carte de crédit, par carte de débit et par portefeuille numérique ou électronique.

Les entreprises comptant 100 employés ou plus étaient les plus susceptibles d'accepter le virement électronique de fonds (74,7 %) par rapport aux plus petites entreprises. De même, le virement télégraphique est plus

susceptible d'être accepté par les grandes entreprises : plus de la moitié (54,5 %) des entreprises comptant 100 employés ou plus l'acceptent comme mode de paiement.

Tableau 2
Modes de paiement acceptés, selon la taille d'emploi, troisième trimestre de 2023

| Mode de paiement | Entreprises comptant de | Entreprises comptant de | Entreprises comptant de | Entreprises comptant | Toutes les |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|------------|
| | 1 à 4 employés | 5 à 19 employés | 20 à 99 employés | 100 employés ou plus | |
| pourcentage | | | | | |
| Chèque | 68,1 | 72,8 | 72,9 | 68,3 | 70,1 |
| Virement électronique de fonds | 57,6 | 63,3 | 67,5 | 74,7 | 60,8 |
| Argent comptant | 44,9 | 64,4 | 65,0 | 49,4 | 53,4 |
| Carte de crédit | 38,5 | 69,2 | 72,4 | 58,8 | 52,4 |
| Virement télégraphique | 20,5 | 24,4 | 34,1 | 54,5 | 23,9 |
| Portefeuille numérique ou électronique | 5,6 | 13,8 | 13,3 | 11,6 | 9,2 |

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre de 2023 ([tableau 33-10-0703-01](#)).

Les entreprises comptant 100 employés ou plus étaient les plus susceptibles d'indiquer des préoccupations en matière de sécurité ou de respect de la vie privée (29,3 %), une incompatibilité avec les équipements ou logiciels existants (24,9 %) et des problèmes, des obstacles ou des préoccupations d'ordre juridique (10,8 %) à titre de raisons de ne pas accepter certains modes de paiement par rapport aux petites entreprises. Les frais de service étaient plus susceptibles d'être un obstacle pour les petites entreprises : plus d'un cinquième (21,6 %) d'entreprises comptant entre 1 et 4 employés et 25,4 % des entreprises comptant entre 5 et 19 employés les indiquaient à titre d'obstacle à l'acceptation de certains modes de paiement. Les entreprises comptant 100 employés ou plus étaient les moins susceptibles (3,8 %) d'indiquer le manque de connaissance sur les modes de paiement disponibles à titre d'obstacle à l'acceptation de certaines méthodes de paiement, comparativement aux petites entreprises. Plus l'entreprise est grande, plus ses modes de paiement actuels sont susceptibles de répondre à ses besoins : les trois quarts (77,6 %) des entreprises comptant 100 employés ou plus déclaraient que les modes de paiement existants répondent à leurs besoins.

Tableau 3
Raisons pour lesquelles les entreprises n'acceptent pas certains modes de paiement, selon la taille d'emploi, troisième trimestre de 2023

| Raison | Entreprises comptant de | Entreprises comptant de | Entreprises comptant de | Entreprises comptant | Toutes les |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|------------|
| | 1 à 4 employés | 5 à 19 employés | 20 à 99 employés | 100 employés ou plus | |
| pourcentage | | | | | |
| Les modes de paiement actuels répondent aux besoins de l'entreprise ou de l'organisme ainsi qu'à ceux de la clientèle | 64,5 | 71,1 | 73,0 | 77,6 | 67,8 |
| Frais de service | 21,6 | 25,4 | 21,4 | 12,7 | 22,6 |
| Préoccupations en matière de sécurité ou de respect de la vie privée | 12,7 | 16,7 | 20,2 | 29,3 | 15,1 |
| Incompatibilité avec les équipements ou logiciels existants | 9,1 | 16,5 | 20,3 | 24,9 | 13,0 |
| Manque de connaissance sur les modes de paiement disponibles | 8,6 | 11,8 | 6,8 | 3,8 | 9,3 |
| Problèmes, obstacles ou préoccupations d'ordre juridique | 5,5 | 5,9 | 5,4 | 10,8 | 5,7 |

Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre de 2023 ([tableau 33-10-0704-01](#)).

Les entreprises urbaines sont plus susceptibles d'accepter les cartes de crédit et de débit

Plus de la moitié (54,7 %) des entreprises urbaines acceptaient les cartes de crédit, comparativement à 42,0 % des entreprises rurales. De même, les entreprises urbaines (41,8 %) étaient plus susceptibles d'accepter les cartes de débit que les entreprises rurales (36,7 %). Les entreprises urbaines étaient également plus susceptibles d'accepter le virement télégraphique (25,1 %) et PayPal (7,2 %) que les entreprises rurales (18,8 %, 5,0 % respectivement). Les entreprises rurales étaient plus susceptibles d'accepter les chèques (78,7 %), les virements électroniques de fonds (65,7 %) et l'argent comptant (57,0 %) que les entreprises urbaines (68,2 %, 59,8 %, 52,6 %).

Plus du quart (28,6 %) des entreprises rurales ont indiqué les frais de service comme raison pour laquelle elles n'acceptent pas certains modes de paiement, comparativement à 21,3 % des entreprises urbaines. Les préoccupations en matière de sécurité ou de respect de la vie privée étaient plus susceptibles d'être choisies comme raisons pour lesquelles les entreprises urbaines (15,9 %) n'acceptaient pas certains modes de paiement que les entreprises rurales (11,8 %). De même, 6,0 % des entreprises urbaines ont indiqué que les problèmes, les obstacles ou les préoccupations d'ordre juridique étaient des raisons pour ne pas accepter certains modes de paiement, comparativement à 4,2 % pour les entreprises rurales.

Méthodologie

Du 4 juillet au 8 août 2023, des représentants d'entreprises de partout au Canada ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne portant sur la situation des entreprises et sur leurs attentes pour la suite des choses. L'Enquête canadienne sur la situation des entreprises repose sur un échantillon aléatoire stratifié d'établissements commerciaux dans lequel les employés sont classés par région géographique, secteur d'industrie et taille. L'estimation des proportions se fait à l'aide de poids calibrés afin de calculer les totaux de population dans les domaines d'intérêt. La taille totale de l'échantillon pour ce cycle de l'enquête est de 30 634 et les résultats sont fondés sur les réponses d'un total de 15 224 entreprises ou organismes.